

**Nombre de conseillers** : L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le conseil municipal, dûment convoqué,  
**En exercice** : 29 s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN,  
**Quorum** : 15 Maire.  
**Présents** : 18  
**Votants** : 23

**Date de la convocation** : 14 mai 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité** **Présents** : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procurations** : MM. I. SAGE à D. GERELLI-FORT, P. SAUVAGET à G. SUATON, C. MEYNET à Lucas PUGIN, F. CONTAT à J-L. LACHENAL et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Excusé** : M. D. EISACK

**Absents** : MM. C. PEGUET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et G. GAUTHIER

**Secrétaire de séance** : M. P. VIDONNE

## 2025DELIB061 PUP SUR COMBES : CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

8.3 Voirie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le dossier de prise en considération déposé au Département de Haute-Savoie pour le projet d'aménagement rue de la gare dans le secteur sur Combes sur la route départementale 2 (RD2), dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Sur Combes ;

**Vu** le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien à conclure entre le Département de Haute-Savoie et la Commune ;

**Considérant** que la convention susmentionnée a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, de déterminer la maîtrise d'ouvrage et de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service entre le département et la commune l'aménagement de la rue de la gare sur la RD2 (PUP Sur Combes) ;

**Considérant** que le coût prévisionnel à la charge de la Commune de 328 275,15 HT € dont 212 139 € HT sont à la charge de l'aménageur dans le cadre du PUP en cours ;

Après avoir entendu Monsieur Billy MARQUET, Maire-adjoint délégué à la mobilité et aux réseaux,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 : Approuve** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement rue de la gare dans le secteur sur Combes sur la route départementale 2 (RD2), dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Sur Combes ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250520-2025DELIB061COR-DE

S<sup>2</sup>LO

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ;

**Article 3 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Pascal VIDONNE

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

26 MAI 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.